

# RÈGLEMENT DE LA VENTE SUR OFFRES

La vente sur offres est une vente au plus offrant où les offres sont transmises par correspondance.

La vente sur offres permet de cerner au mieux le prix d'une monnaie, au bénéfice tant de l'acheteur que du vendeur car l'évaluation est faite par des milliers de lecteurs et non par un seul spécialiste.

## LES DATES :

Le dépôt a été clos le **15 octobre 2009**, la clôture de la vente est prévue pour le **28 janvier 2010**, les résultats seront envoyés aux participants le **4 février 2010** et les déposants seront réglés le **5 mars 2010**. Les invendus seront proposés au prix de départ jusqu'au **26 février 2010**.

## L'EXPOSITION :

Les monnaies sont visibles dès réception du catalogue, **strictement sur rendez-vous, au 36, rue Vivienne 75002 Paris.**

## LE CATALOGUE :

Les **PHOTOS** sont faites directement en lumière normale, strictement à la taille réelle.

Les **DESCRIPTIONS** sont faites en toute "science et conscience". Elles comportent toutes les indications dont peuvent avoir besoin non seulement le collectionneur d'aujourd'hui mais encore le chercheur ou le numismate de demain ou d'après demain. De nombreuses pièces de cette vente sont rares, très rares ou rarissimes. Ces monnaies seront demain dans votre collection mais les informations qui les concernent doivent rester disponibles pour tous.

Les **ÉTATS DE CONSERVATION** sont jugés avec sévérité afin de garantir une parfaite conformité avec la réalité.

Les **RÉFÉRENCES** sont choisies pour définir au mieux la monnaie pour tous les lecteurs. Une bibliographie regroupe tous les ouvrages utilisés.

Les **PRIX DE DÉPART** sont définis sur nos conseils par le déposant et constituent un minimum.

Les **ESTIMATIONS** sont un guide pour l'acheteur et représentent une tentative de prévision du prix réalisé. Il ne peut exister de "cote", donc d'estimation crédible, que si la monnaie est disponible sur le marché en quantité suffisante pour équilibrer la demande : ce n'est pas le cas pour l'immense majorité des monnaies de **MONNAIES 42** qui n'ont pas été offertes en vente à l'identique depuis des années. Plus les monnaies sont rares, plus notre estimation peut être beaucoup trop basse : **elle ne constitue en aucun cas un maximum.**

## LES ORDRES :

**RÉDACTION :** Rédigez vos ordres le plus lisiblement possible sur le bordereau, **en respectant vos préférences, sans vous préoccuper de l'ordre du catalogue.** N'oubliez ni de donner vos adresse postale, téléphone ou fax, ni de préciser si vos ordres doivent, en cas de besoin, **être augmentés de 10, 20 ou 30 %.** Donnez autant d'ordres que vous le souhaitez en spécifiant **si nécessaire un budget maximum. Ne mettez pas d'ordres au-dessous du prix de départ**, ils ne seraient pas pris en considération.

**Les offres comportant des centimes d'euro seront arrondies à l'euro inférieur.** Les donneurs d'ordres sont responsables du règlement de leurs achats même quand ils ont agi pour des tiers. Les ordres sont fermes et définitifs. Signez votre bordereau !

## ENVOI :

Faites-nous parvenir vos bordereaux par tout moyen à votre convenance mais le plus rapidement possible, du fait des délais postaux... Afin d'éviter tout risque postal, envoyez si possible une copie de votre bordereau par fax au **33(0)1 42 36 66 38**, à défaut au **33(0) 1 40 26 42 95** ou par e-mail : **vso@cgb.fr**. Si vous souhaitez que vos ordres ne soient lus qu'après la date de clôture, veuillez l'indiquer sur votre enveloppe (**CGF/ VSO ORDRES - 36, rue Vivienne 75002 PARIS**) et n'y mettre que votre bordereau.

## ATTRIBUTION :

Chaque lot est attribué au collectionneur qui a donné la meilleure offre mais celui-ci ne paye que l'offre inférieure à la sienne augmentée de :

- 15 euros pour les monnaies attribuées à moins de 150 euros
  - 30 euros pour les monnaies attribuées entre 151 et 1.000 euros
  - 100 euros pour les monnaies attribuées entre 1.001 et 1.500 euros
  - 200 euros pour les monnaies attribuées au-dessus de 1.501 euros
- sauf si la différence entre les deux offres était inférieure à cette somme.

**S'il n'y a qu'une offre et quelle que soit son importance, la monnaie est attribuée au prix de départ.**

**Si deux offres identiques ont été reçues, l'offre reçue la première l'emporte.**

Les monnaies invendues seront proposées au prix de départ, après l'envoi des résultats, **jusqu'au 26 février 2010.**

**Toutes les offres sont considérées comme valides pour l'établissement du prix final, même si ces offres ne sont pas exécutées du fait d'un budget épuisé.**

Attention : **SUR LE MONTANT TOTAL DE VOTRE FACTURE, 10% (HT + TVA 19,6% soit 12% AU TOTAL) SONT AJOUTÉS AFIN DE PARTICIPER AUX FRAIS DE LA VENTE.**

## RÉSULTATS :

La liste des résultats (prix réalisés et invendus) est envoyée aux donneurs d'ordres et aux clients qui ont payé leur catalogue. Sur la liste des prix réalisés, figurent le prix atteint et l'offre la plus élevée pour permettre à notre clientèle de vérifier la validité des résultats et l'estimation de la pièce faite par l'acheteur.

## EXPORTATION :

La législation française ayant changé, nous sommes obligés pour les monnaies antérieures à 1500 et d'une valeur supérieure à 1.500 euros, de faire la demande systématique d'un certificat d'exportation pour tous les pays auprès du Ministère de la Culture. Les délais d'obtention de ces documents sont de quatre semaines environ.

Sauf pour les 27 pays membres de l'UE, les formalités, bien que simplifiées, exigent de notre part un travail réel. Nos clients étrangers devront nous indiquer le plus clairement possible où et comment ils souhaitent recevoir leurs monnaies et s'ils sont assurés ou non. Les frais réels liés à l'exportation sont à la charge de l'acheteur (**minimum : 15 euros, et, maximum : 100 euros**).

## LA COMPTABILITÉ :

Une facture est adressée à l'acquéreur avec la liste des prix réalisés et comporte une participation forfaitaire aux frais d'emballage, de port et d'assurance de 10 euros ; cette participation n'est pas due pour les monnaies enlevées en nos locaux. Les monnaies sont expédiées dès réception du règlement soit en recommandé, soit en valeur déclarée dans les autres cas.

## LES GARANTIES :

Nous garantissons sans limite de temps l'authenticité des monnaies vendues et leur conformité à la description dans la limite du prix payé dans notre vente.

Nous garantissons une totale confidentialité des identités et des ordres d'achat des acheteurs pendant la durée de la vente, sauf insertion dans la liste des prix réalisés de l'offre la plus élevée.

Nous garantissons aux vendeurs les délais de règlement des monnaies déposées. De la même manière que les organisateurs se réservent le droit de refuser des dépôts sans avoir à justifier leur refus, ils se réservent le droit de refuser des ordres d'achat dans les mêmes conditions.

## CONTESTATION :

Nous recevrons les contestations justifiées cinq jours au plus tard après réception des monnaies par l'acheteur.

**CLAUDE DE JURIDICTION :** Paris. La volonté de participation à cette vente entraîne l'adhésion sans restriction au présent règlement. Seul le texte français fait foi. La participation à la présente vente manifeste l'adhésion inconditionnelle au présent règlement par le donneur d'ordres.

**PRIX DU CATALOGUE :** le prix du catalogue est de **15 euros** jusqu'au **28 janvier 2010**, **20 euros** après cette date.